

Les enjeux des accords de pêche : **les perspectives des communautés côtières africaines**



Novembre 2019



Le panel à l'évènement au Parlement Européen. De gauche à droite: Gaoussou Gueye, Sid'ahmed Abeid, Micheline Dion, Dawda Saine, Keith Andre, Caroline Roose et Grace O'Sullivan.

Le 11 Novembre 2019, les parlementaires européennes Caroline Roose et Grace O'Sullivan ont organisé une rencontre au Parlement européen afin d'entendre la voix de représentant(e)s de communautés de pêche artisanale africaine, de pays ayant signé un Accord de Partenariat de Pêche Durable (APPD) avec l'UE. A cette occasion, CAPE a collecté les présentations faites lors de cette rencontre par les représentants de la Confédération africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA), invités dans le cadre d'une initiative commune de WWF, Birdlife et CAPE. Cette initiative vise, à travers le dialogue avec les parties prenantes et les institutions européennes, à identifier les changements nécessaires à introduire dans les APPD pour faire en sorte qu'ils deviennent des instruments efficaces d'un partenariat entre l'UE et les pays africains pour le développement d'une pêche environnementalement, socialement et économiquement durable en Afrique.

Introduction: Cap vers 2022, l'année internationale de la pêche et l'aquaculture artisanales

Par Gaoussou Gueye, Président de la CAOPA et membre du comité de pilotage de CAPE

Notre organisation, la Confédération africaine des Organisations professionnelles de pêche artisanale, la CAOPA, regroupe aujourd'hui des hommes et des femmes de la pêche artisanale de 25 pays africains. La CAOPA fait partie du comité de pilotage de la Coalition pour des Accords de Pêche Equitables, basée à Bruxelles depuis 1994. Cela vous montre à quel point les accords de pêche qui lient nos pays à l'Union européenne sont depuis longtemps une préoccupation des organisations professionnelles de la

pêche artisanale africaine.

Nous sommes à Bruxelles dans le cadre d'une initiative conjointe du WWF, de Birdlife et de la CAPE, qui ont décidé de réfléchir ensemble, et en y associant leurs partenaires africains respectifs, à la manière d'améliorer les accords de partenariat de pêche durable.

Nous suivons l'évolution des accords de pêche de l'Union européenne depuis plus de 20 ans, et pour nous, communautés de pêche artisanales africaines, ces accords bilatéraux restent l'instrument le plus visible des relations de pêche entre l'Union européenne et nos pays

"L'année internationale de la pêche artisanale sera en 2022. Tous ensemble, nous pouvons faire en sorte que les Etats africains et l'UE y contribuent en faisant des accords de pêche un outil pour la protection de nos fragiles écosystèmes côtiers"



Gaoussou Gueye, Président de la Confédération africaine des organisations de pêche artisanale

africains. Il est donc essentiel d'en faire des outils efficaces de promotion du développement durable de la pêche dans nos pays.

De nombreuses améliorations ont été apportées à ces accords. J'insisterai notamment sur la transparence de ces accords. Aujourd'hui, au contraire des accords avec d'autres puissances de pêche comme la Chine ou la Russie, nous savons en détail ce qui se trouve dans les accords et protocoles avec l'Union européenne. D'autres avancées clés ont également été enregistrées, mais des progrès sont encore nécessaires, sur lesquelles mes collègues reviendront.

Pour maintenir les acquis de ces accords, et réaliser les progrès encore nécessaires pour en faire des partenariats efficaces pour promouvoir une pêche, et des communautés de pêche durables, il faut une volonté politique renouvelée tant de l'Union européenne que de nos pays.

C'est pourquoi cette semaine que nous passons à Bruxelles à l'invitation du WWF, Birdlife et CAPE, nous allons l'employer à rencontrer un maximum de décideurs et de parties prenantes européennes, afin de partager avec eux nos expériences des accords de pêche et nos suggestions pour les améliorer. Vous pouvez être assurés que nous faisons de même auprès de nos gouvernements respectifs.

Dans trois ans, en 2022, ce sera l'Année Internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanale, décrétée par les Nations unies. Tous ensemble, nous pouvons faire en sorte que les Etats africains et l'Union européenne contribuent à cette année internationale en faisant des accords de pêche un outil pour la conservation et de protection de nos fragiles écosystèmes côtiers, qui sont le socle indispensable pour l'avenir de nos communautés de pêche artisanale.

La prise en compte des femmes dans les accords de partenariats : le cas de la Côte d'Ivoire.

Par **Micheline Dion Somplehi**,
Présidente de l'USCOFEPCI

Je suis la présidente de l'Union des Coopératives de femmes transformatrices de poisson de Côte d'Ivoire, USCOFEPCI.

Notre plus grand problème aujourd'hui, c'est l'accès au poisson comme matière première à transformer.

En Côte d'Ivoire, la basse saison de pêche dure huit mois de l'année. Pour nous, femmes transformatrices, cela se traduit par une abondance de matière première de mi-juillet à mi-novembre, période pendant laquelle nous sommes approvisionnées par la pêche artisanale locale. Mais ensuite, pendant huit mois, il n'y a presque rien.

Quatre mois de poissons à transformer, cela ne permet pas aux femmes transformatrices de pouvoir

vivre correctement de leur activité.

Alors, nous devons nous tourner vers les poissons importés, pêchés par la pêche industrielle, et débarqués à Abidjan, le port le plus important pour le débarquement de thon tropical dans le Golfe de Guinée.

Nous achetons en particulier ce qu'on appelle 'le faux thon'. Ce sont les thons abîmés, trop petits qui ne sont pas utilisés par les conserveries qui constituent le 'faux thon'. Pour les thoniers européens qui débarquent à Abidjan, on parle de dizaines de milliers de tonnes de faux thon. Aujourd'hui, ce 'faux thon' est vendu sans contrôle. Ces captures n'apparaissent pas dans les statistiques officielles. Le faux thon est souvent donné à l'équipage des bateaux qui le vend aux intermédiaires locaux pour améliorer leur salaire, et ce sont ces

"Les débarquements locaux des flottes européennes au profit des femmes transformatrices, couplés avec un appui sectoriel ciblé, peuvent faire partie de la dynamique de développement des communautés de pêche artisanale africaines"



Micheline Dion Somplehi, Présidente de l'Union des Coopératives de femmes transformatrices de poisson de Côte d'Ivoire

intermédiaires locaux qui ensuite le vendent aux femmes.

Au port d'Abidjan, une femme transformatrice achète aux intermédiaires libanais et burkinabais le faux thon à 1000 CFA le kilo, c'est-à-dire 2 euros le kilo. Au cours du séchage et du fumage, ce faux thon perd un tiers de son poids. Il faut donc 1,5 kg de faux thon, d'une valeur de 3 euros, pour un kilo de produit transformé. La femme doit aussi payer pour le transport et le bois de chauffage.

En fin de compte, la femme peut vendre le kilo de faux thon transformé à 2800 CFA le kilo, c'est à dire 4 euros le kilo, alors que la matière première lui coûte déjà 3 euros. Autant dire qu'elle travaille très dur, dans des conditions très difficiles, pour ne gagner presque rien.

Pire encore, comme souvent l'intermédiaire lui fait une avance pour

acheter ce poisson trop cher, elle est obligée de continuer à travailler à perte pour le rembourser et se retrouve en fin de compte endettée et dans le plus grand dénuement.

C'est pour cette raison que dans le cadre du dernier protocole d'accord de pêche entre l'UE et la Côte d'Ivoire, les femmes ont demandé un accès direct, sans intermédiaire, à 10.000 tonnes de faux thon des bateaux européens. Cela pourra constituer une alternative intéressante pour approvisionner les femmes transformatrices quand il n'y a rien d'autre.

Nous sommes heureuses que cette possibilité ait été prise en considération dans le cadre du protocole, même si nous attendons encore avec beaucoup d'impatience que cela se matérialise. L'appui sectoriel du dernier protocole prévoit également un appui pour soutenir la filière de transformation locale par les femmes.

Les enjeux de l'accès au surplus : le cas de la Mauritanie

By Sid'ahmed Abeid, Président de la section artisanale de la FNP

Je vous remercie de donner l'occasion à un pêcheur artisan mauritanien de prendre la parole aujourd'hui. Je suis pêcheur depuis plus de 40 ans. Comme vous le savez, la Mauritanie est un pays en développement. L'activité qui a contribué à faire de la pêche artisanale mauritanienne un moteur du développement social et économique de notre pays, c'est la pêche aux poulpes. Je peux vous en parler, car je suis le premier pêcheur qui s'est lancé, en 1978, à la pêche aux poulpes.

Aujourd'hui, nous sommes 80.000 pêcheurs artisans et nous utilisons 10.000 embarcations artisanales et 300 embarcations pontées de type artisanale (moins de 14m). Pour ce qui est de la pêche aux poulpes, nous assurons 80% de la production nationale en quantité et 82% en valeur. Nous fournissons 90% de

l'emploi dans le secteur, avec des gens qui travaillent dans 140 usines de traitement de congélation des produits, dans 12 ateliers de fabrication de pirogues, un chantier naval de construction d'embarcations pontées de 14 m, et dans des centaines de magasins de vente de matériel, des milliers de mareyeurs, de transporteurs, des centaines de femmes transformatrices, de fabricants de pots. Dans la pêche artisanale, la valeur ajoutée est de 8 fois supérieure à la valeur ajoutée dans la pêche industrielle. La pêche au pot que nous pratiquons est une pêche sélective: nous prenons à la main le poulpe qui se cache au fond du pot, et s'il est trop petit, nous le remettons vivant dans la mer.

C'est ce que nous appelons le développement durable. Et l'Europe est, et restera, notre premier partenaire en matière de pêche durable.

Une grande victoire que les pêcheurs

"Ce même principe doit s'appliquer pour tous les accords de partenariat de pêche durable de l'UE : lorsque la pêche artisanale locale a les moyens matériels et humains pour exploiter de façon durable une ressource, cette ressource doit lui être réservée"



Sid'Ahmed Abeid, Président de la section artisanale de la Fédération Nationale des Pêches (FNP) de Mauritanie

artisans ont obtenu, c'est l'arrêt depuis 2012 de la pêche aux poulpes par les bateaux européens qui nous concurrençaient dans nos eaux. Après leur départ, les résultats concrets sont les suivants : le nombre de pêcheurs qui vivent de la pêche au poulpe a doublé, le nombre de pirogues a augmenté de 50%, le nombre d'usines de congélation a presque triplé. Les répercussions de cette sortie de la flotte européenne a permis l'amélioration des conditions de vie de la population mauritanienne.

C'est pourquoi nous avons décidé de fêter la journée du poulpe le 26 juillet chaque année le jour de la signature de l'accord de pêche avec l'Union européenne et la sortie des bateaux céphalopodiens européens, pour aussi demander l'inscription dans la loi mauritanienne que le poulpe soit réservé à la pêche artisanale.

Un autre aspect important du protocole a été le nouveau zonage adopté pour les différentes catégories de pêche, notamment les chalutiers crevettiers et les chalutiers ciblant les petits pélagiques. Cela a permis d'abord de protéger nos ressources, et aussi notre Banc d'Arguin, et deuxièmement,

d'éviter la compétition avec la pêche locale.

Un enjeu que je souhaite soulever pour les chalutiers crevettiers, c'est l'importance des prises accessoires. Souvent plus de deux tiers de leurs captures sont constituées d'espèces démersales surexploitées, que nous pêchons. Il est important d'éloigner ces chalutiers de l'accès à nos ressources démersales en péril, et le nouveau zonage y contribue.

Finalement, les débarquements obligatoires de 2% des captures de petits pélagiques pour l'alimentation humaine ont permis de faire passer la consommation de poisson par personne par an de 4 à 12 kg. Ces trois mesures phares du dernier protocole : les débarquements, l'arrêt de l'accès au poulpe, et le nouveau zonage, doivent rester des acquis dans le futur protocole.

Mon message à votre intention, c'est que le même principe doit s'appliquer pour tous les accords de partenariat de pêche durable de l'UE : lorsque la pêche artisanale locale a les moyens matériels et humains pour exploiter de façon durable une ressource, cette ressource doit lui être réservée.

La gestion durable et régionale des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest : clé pour la sécurité alimentaire

Par **Dawda Foday Saine**, General Secretary of NAAFO, in The Gambia

Mon pays, avec nos voisins, le Sénégal et la Mauritanie en particulier, partageons les stocks d'un des poissons les plus précieux d'Afrique : la sardinelle.

Ce poisson est souvent appelé le "poisson du pauvre", en raison de ses qualités nutritives et de son prix abordable pour les plus pauvres de nos concitoyens. La sardinelle génère également de nombreux emplois dans les communautés de pêche : pêcheurs, femmes transformatrices de poisson, constructeurs de bateaux, transporteurs, poissonniers. Dans l'ensemble, nous estimons qu'une

pirogue ciblant la sardinelle fournit des emplois à une centaine d'hommes et de femmes.

Mais aujourd'hui, la situation est en train de changer. La sardinelle se fait rare et devient trop chère pour notre population. Tout d'abord, il y a la surexploitation. Bien que la sardinelle soit une ressource partagée, il n'y a pas de gestion régionale, malgré les efforts renouvelés des organismes régionaux, comme la CSRP, la FAO ou les ONG. La collecte de données et la recherche sur les petits pélagiques sont très limitées et les données sont obsolètes. Néanmoins, ces rares données indiquent toutes un déclin du stock.

Deuxièmement, nous sommes

"Si les entreprises européennes sont réellement préoccupées par la pêche durable, la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest et la sécurité alimentaire, alors le désinvestissement dans la farine de poisson est la seule voie à suivre"



Dawda Foday Saine, General Secretary of the National Association of Artisanal Fishing Organisations in The Gambia.

confrontés à la menace d'usines de farine de poisson dans notre région, qui pillent littéralement la sardinelle, la transformant en farine et en huile de poisson pour l'exportation. Ceci est en concurrence directe avec ceux qui pêchent pour la consommation humaine, et aussi avec les femmes qui traditionnellement transforment cette sardinelle.

La croissance des usines de farine de poisson en Mauritanie, au Sénégal et en Gambie a été principalement le fait d'investisseurs étrangers. Les organisations de pêche artisanale se sont mobilisées depuis 2015, pour dénoncer ces usines non durables. Aujourd'hui, notre position est claire : nous voulons que toutes les unités de production de farine de poisson qui utilisent du poisson frais comme matière première ferment leurs portes.

Pour faire face à cette crise, les gouvernements nationaux de Mauritanie, du Sénégal et de Gambie ont, bien entendu, la responsabilité première. Toutefois, les partenaires étrangers ont également un rôle à jouer, en particulier l'Union européenne, qui s'est engagée à promouvoir une pêche durable et la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne le rôle de l'Union européenne, tout d'abord, nous saluons le fait que, grâce aux accords de pêche, les chalutiers de l'UE qui pêchent les petits pélagiques n'ont pas accès à la sardinelle ronde au Sénégal ou en

Gambie, et que le nouveau zonage en Mauritanie la maintienne assez loin des côtes pour qu'ils ne puissent pas capturer la sardinelle.

Mais l'Union européenne pourrait faire plus. Au niveau international, l'UE devrait mettre en question le choix de nos pays, et des pays comme la Chine, en insistant sur l'impact du secteur de la farine de poisson sur les ressources et la sécurité alimentaire. A travers ses accords de pêche, l'UE devrait promouvoir, par le biais d'un soutien sectoriel et de projets d'aide spécifiques, la collecte de données, la recherche scientifique sur les petits pélagiques. En effet, ces éléments sont à la base de bons avis scientifiques, ce qui constitue la première étape vers une gestion conjointe durable de ces ressources partagées.

Certaines entreprises européennes, comme la société française Olvea, qui produit de l'huile de poisson en Afrique de l'Ouest, souhaitent écolabeliser cette production. Ce n'est pas acceptable pour nous. L'augmentation rapide de la capacité de l'industrie de la farine et de l'huile de poisson dans la région n'est pas durable, et il est clair qu'une réduction de la capacité est nécessaire. Si les entreprises européennes sont réellement préoccupées par la pêche durable, la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest et la sécurité alimentaire, alors le désinvestissement dans la farine de poisson est la seule voie à suivre.

Information et participation des acteurs locaux aux négociations des APPD : le cas des Seychelles

Par Keith ANDRÉ, Président de la Seychelles Fishermen and Boat Owners Association (SFBOA)

La SFBOA est la plus ancienne association de pêcheurs des Seychelles, existant depuis 2003. Nos membres sont des propriétaires de bateaux et des pêcheurs de tout le secteur local, des pêcheurs de poulpes à pied aux mini palangriers qui ciblent le thon avec des

hameçons et des lignes. Nous avons été les leaders dans la mise en place, en 2015, d'une plateforme régionale pour les îles de l'Océan Indien, la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'Océan Indien (FPAOI). La FPAOI représente les intérêts de plus de 120 000 petits pêcheurs de la région de la Commission de l'Océan Indien (COI) qui, ensemble, représentent 45 % des débarquements

"Nous espérons que le nouveau protocole contienne des mesures quantifiables pour réduire l'effort de pêche et reconstituer les stocks d'albacore"



Keith André, President of The Seychelles Fishermen and Boat Owners Association.

"Le manque d'information et de participation de parties prenantes essentielles comme le secteur local et la société civile va à l'encontre de nombreux accords et protocoles internationaux dont les Seychelles et l'UE sont signataires, tels que l'Accord de Cotonou, les Directives VGSSF de la FAO et l'ODD 14"

en valeur et en volume.

En termes d'information, il est vrai que l'accord entre les Seychelles et l'UE est le seul accord parmi les nombreux accords qui est rendu public. Toutefois, jusqu'à présent, ni le secteur de la pêche, ni la société civile n'ont été informés de l'état des négociations entre les deux parties et nous n'avons point participé aux négociations.

Ce manque d'information et de participation de parties prenantes essentielles comme le secteur local et la société civile va à l'encontre de nombreux accords et protocoles internationaux dont les Seychelles et l'UE sont signataires, tels que l'Accord de Cotonou, les Directives Volontaires pour une Pêche artisanale durable (VGSSF) de la FAO et l'ODD 14. En outre, les Seychelles, en tant que membre de l'Initiative pour la Transparence de l'Industrie de la Pêche, la FITI, et hôte de son Secrétariat, devrait faire de l'information et de la participation une priorité.

Comme nous ne savons pas ce que contient l'ébauche du nouveau protocole, nous ne pouvons que commenter ce que nous avons entendu, et aussi notre expérience passée. Jusqu'à présent, la seule information qui a été communiquée est que la contribution financière de l'UE est passée de 8,5 millions d'euros par an dans l'ancien protocole à 9,7 millions d'euros par an dans le nouveau. Au moins une partie de ce montant sera allouée à l'appui sectoriel, et si c'est comme le dernier protocole, l'un des objectifs pourrait être le soutien des pêches locales.

Dans le dernier protocole, il y a eu des problèmes de mise en œuvre de l'appui sectoriel. Par exemple, une nouvelle unité de traitement a été construite il y a 5 ans avec plus de 200.000 euros venant de l'appui sectoriel, mais elle est encore vide en raison des déficiences dans la conception et les matériaux utilisés, qui étaient de moindre qualité, ce qui signifie que de nombreuses normes n'ont pas été respectées.

Les pêcheurs locaux sont également confrontés à des difficultés spécifiques dues à l'épuisement des ressources. Ils passent plus de temps en mer afin de rendre leurs opérations viables, de sorte qu'ils constatent une dégradation de la qualité du poisson qu'ils pêchent, puisqu'ils travaillent pour le marché du poisson frais. Ils travaillent plus mais gagnent moins. De nombreux pêcheurs ont emprunté de l'argent aux banques et risquent de perdre leur maison parce qu'ils ne peuvent pas honorer leurs remboursements.

Cette question devrait être discutée dans le cadre de l'appui sectoriel, pour voir comment la situation peut être améliorée par un soutien approprié permettant aux captures de la pêche locale de conserver ses qualités et sa fraîcheur.

Pour contribuer à remédier à cet épuisement des ressources, nous espérons que tous les aspects de la durabilité seront pris en compte dans le nouveau protocole de l'APPD. Compte tenu de l'état alarmant de l'albacore dans l'océan Indien, nous espérons en particulier que le nouveau protocole contiendra des mesures quantifiables visant à réduire davantage l'effort de pêche, en particulier la réduction du nombre des DCP et des navires d'appui, conformément au plan intérimaire de la CTOI pour la reconstitution des stocks d'albacore.

Aujourd'hui, dans la zone de la COI, 50% des prises de thonidés sont débarquées par la pêche artisanale. Le thon est aujourd'hui une ressource clé pour la pêche côtière. Compte tenu de la modernisation de nos flottilles de pêche artisanale, la proportion de thonidés dans nos débarquements est appelée à augmenter, vu aussi la volonté de nos pays de limiter l'effort de pêche sur les ressources démersales et les aspirations de développement de notre industrie nationale de la pêche.

Il appartient donc à nos pays de gérer cette ressource partagée pour garantir l'avenir de notre secteur, notamment dans le cadre des négociations actuelles Seychelles-UE.

